

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/07 - SUBVENTION 2021 A LA SECTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2021, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1 358 000 euros (un million trois cent cinquante-huit mille euros) à la Section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur. La subvention de Lomme transite par le CCAS de Lille qui la versera à la Section de Lomme.

Pour information, un bilan des activités 2020 est joint à la présente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 358 000 euros à la section du Centre d'Action Sociale de la Commune associée de Lomme pour son exercice 2021 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme